



Compte rendu CDEN de repli – Carte Scolaire – Mardi 26 mars 2023

Déclaration liminaire : lire [ICI](#)

Priorités annoncées :

La DASEN annonce les priorités nationales et académiques pour la rentrée 2024 :

- Limiter l'effectif moyen à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire.

La DASEN indique que bien qu'ayant mis 100 % des moyens pour que cette limitation soit réalisable dans toutes les écoles du département, seules 90 % des écoles semblaient la respecter lors de la rentrée 2023, et qu'elle aurait un regard attentif sur ce point pour la rentrée 2024)

- Accompagner avec attention les territoires les plus fragiles (en éducation prioritaire, politique de la ville et en ruralité)
- Dédoubler les classes de GS, CP et CE1 en zone prioritaire.
- Soutenir l'effort pour l'école inclusive
- Contribuer à la cohérence des politiques publiques : observatoire des dynamiques rurales

Carte Scolaire : son élaboration

Lors des discussions en CSAD pour élaborer la carte scolaire de la rentrée 2024-2025, la DASEN indique avoir tenu compte :

- Des priorités nationales et académiques en faveur de la maîtrise des fondamentaux, de la justice sociale et de l'équité territoriale, définies ci-dessus.
- Une prise en compte des spécificités de chaque école : CSP, organisation pédagogique (tenant compte des limitations à 24), taux d'encadrement.

Mesures de carte scolaires actées en CDEN :

Les mesures proposées en CSAD ont toutes été validées sans modifications : voir les [mesures ICI](#)

En plus de ces mesures, la DASEN annonce :

- La création d'emploi sur dotation ministérielle d'une UEE autisme à Moncoutant élémentaire
- La création d'une Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap rattachée à l'école du Tallud.

Fusions

Aucune délibération de conseil municipal n'a été transmise à la DSDEN à ce jour : pas de fusion à valider lors de ce CDEN.

En conclusion, le taux d'encadrement E/C continue de diminuer malgré les suppressions de postes :

- 20,89 à la rentrée 2024
- 23.3 à la rentrée 2018.

Le SE- UNSA dénonce, en introduction de sa déclaration liminaire, que malgré le taux E/C qui diminue, les conditions de travail des enseignants se dégradent. Le nombre de RSST pour risques psycho-sociaux ne cesse d'augmenter.

L'UNSA ÉDUCATION, comme l'ensemble des syndicats, a voté CONTRE ces mesures de carte scolaire.

Quelques chiffres sur les structures et la démographie

Nombre d'écoles publiques-privées

275 écoles publiques à la rentrée 2023 dans 237 structures :

- écoles élémentaires : 51
- écoles maternelles : 49
- écoles primaires : 89
- RPI : 48 (soit 86 écoles)

Privé : 55 écoles sous contrat et 9 hors contrat.

Structures scolaires publiques selon le nombre de classes :

Nombre classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre écoles	11	65	64	36	34	27	10	11	3	6	2	1	2	1	2